



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AMBILLY

Par arrêté municipal n°URBA-2019-233 du 11 septembre 2019, Monsieur le Maire de la commune d'Ambilly a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ambilly qui a pour objet de créer une zone U (urbanisable) spécifique au périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Etoile Annemasse-Genève, pour la partie située sur le territoire d'Ambilly, nommée Uétoile, associée à la mise en place d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée à cette zone Uétoile, en remplacement partiel des zones actuelles Ue, Ux et Uz, et ce afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Etoile Annemasse-Genève, située en partie sur le territoire communal.

Le dossier de projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ambilly a été transmis aux personnes publiques associées et notamment aux administrations limitrophes de la République et Canton de Genève.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la Mairie, située 2 rue de la Paix à Ambilly, pour une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 7 octobre 2019 à 14 heures au vendredi 8 novembre 2019 à 16 heures**. Au terme de l'enquête, le conseil municipal d'Ambilly aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la modification n°3 du plan local d'urbanisme.

Le dossier mis à l'enquête sera consultable sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition en mairie d'Ambilly aux heures habituelles d'ouverture:

- le lundi de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi de 8h30 à 16h00.

Les pièces du dossier d'enquête seront également consultables sur le site internet de la commune d'Ambilly (www.ambilly.fr) et sur la plateforme numérique accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1617>. Des informations peuvent être demandées à la Mairie d'Ambilly, service aménagement/urbanisme, sur rendez-vous ou par courriel à l'adresse service.urbanisme@ambilly.fr.

Monsieur Pierre GUEGUEN, géomètre principal du cadastre, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Grenoble. Il recevra en personne le public pour y recueillir les observations et propositions pendant quatre permanences dans les locaux de la Mairie située 2 rue de la Paix à Ambilly :

- lundi 7 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête) ;
- mardi 22 octobre 2019 de 16h00 à 19h00 ;
- mercredi 30 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 8 novembre 2019 de 13h00 à 16h00 (clôture de l'enquête).

En dehors des permanences du commissaire-enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées

- consignées dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie d'Ambilly pendant toute la durée de l'enquête ;
- adressées par voie postale à destination de M. le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Ambilly – enquête publique modification n°3 du PLU – 2 rue de la Paix – BP 722 – 74111 AMBILLY cedex ;
- déposées par voie électronique sur le registre numérique dématérialisé accessible 7 jours/7, 24 heures/24, depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1617> ou par courriel à l'adresse enquete-publique-1617@registre-dematerialise.fr.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour émettre ses conclusions. Dès que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire d'Ambilly, ils seront mis à la disposition du public pendant une année en mairie d'Ambilly, en préfecture de Haute-Savoie ainsi que sur la plateforme numérique accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1617>.

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché en mairie d'Ambilly, dans les panneaux d'information de quartier et sur le site internet de la commune.

Fait à Ambilly, le 11 septembre 2019
Le Maire d'Ambilly, Guillaume MATHELIER